



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU JURY

Accès à l'emploi d'adjoint administratif
de la DGSE



Session 2020



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DE LA COMMISSION DU RECRUTEMENT SANS CONCOURS POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ EXTÉRIEURE SESSION 2020

En application des dispositions du décret n°2011-1087 du 9 septembre 2011, la DGSE a autorisé au titre de 2020, par l'arrêté du 23 avril 2020, un recrutement sans concours pour l'accès à l'emploi d'adjoint administratif de la direction générale de la sécurité extérieure.

La première phase de sélection consistant en l'examen de l'ensemble des candidatures par la commission de recrutement en vue de constituer une liste de candidats admis à être auditionnés, s'est déroulée du 29 juin au 31 août 2020. La seconde phase consistant en l'audition des candidats sélectionnés, s'est déroulée du 28 septembre au 9 octobre 2020.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté d'ouverture du 23 avril 2020, le nombre total de places offertes était fixé à 10.

Résultats

374 candidatures ont été reconnues comme remplissant les conditions nécessaires pour participer au recrutement sans concours. 140 candidats ont passé les épreuves orales qui se sont déroulées du 28 septembre 2020 au 9 octobre 2020. La délibération a eu lieu le vendredi 9 octobre 2020.

Au terme de la sélection, 10 candidats ont été admis en liste principale et 33 en liste complémentaire portant le total à 43. Le dernier candidat déclaré apte sur la liste principale a obtenu la note de 15,67/20 et le dernier admis de la liste complémentaire 12/20.

Commentaires et recommandations générales de la commission de recrutement sans concours

- La sélection des candidatures

Les candidatures qui ont été retenues pour l'épreuve d'admission ont été sélectionnées à partir de leur CV et de leur lettre de motivation.

- Conditions particulières

En dépit de la crise sanitaire, les entretiens de recrutement ont pu se tenir dans de bonnes conditions, respectueuses des gestes barrières et de la distanciation sociale.

- L'admission des candidatures

Dans un premier temps, la réflexion de la commission de recrutement s'est appuyée sur 3 axes :

une présentation du parcours du candidat articulée autour d'un plan structuré en plusieurs parties (deux en général), clair et cohérent,

une réelle motivation à intégrer la DGSE avec une connaissance générale du Service (ses grandes missions, ses directions, ses valeurs ainsi que toute information disponible dans le domaine public)

un parcours de carrière réfléchi en cas d'admission sur le moyen terme (3 à 5 ans).

Dans un second temps, étaient aussi évaluées la gestion du stress, les aptitudes au travail en équipe et les capacités d'initiative et d'autonomie.

Pour les membres de la commission de recrutement, une véritable méconnaissance des missions du Service était quasiment rédhibitoire. A l'inverse, un plan très structuré et bien mené ou de bonnes connaissances des missions du Service étaient accueillis très favorablement.

Ainsi, les membres de la commission de recrutement ont particulièrement apprécié les candidats ayant respecté le délai de 5 minutes de présentation. Cet effort a permis à ces candidats de faire part, de manière structurée, au jury des éléments importants de leur scolarité, leur expérience professionnelle et de leur projet professionnel.

Si une bonne gestion du stress, inhérent à ce type d'exercice, a permis de cumuler des points, une attitude trop familière voire désinvolte a clairement joué en défaveur de certains candidats.

Tous les candidats admis sont des candidats que les membres de la commission de recrutement considèrent, au regard de leur prestation, comme répondant aux besoins et exigences du Service pour l'accès à l'emploi d'adjoint administratif.